

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Lundi le 8 juin 2020
À compter de 18 h 16
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Via conférence Zoom :

Madame la Mairesse Sylvie Surprenant

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
Normand Toupin
Barbara Morin
Michel Milette
Luc Vézina
Johane Michaud
Régine Apollon
Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard
Chapleau
De Sève
Ducharme
Lonergan
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan	Greffière
Marie-Christine Morin	Greffière adjointe
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2020-279

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- **QUE** les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté avec les modifications suivantes: le retrait de l'item 8.1 (Protocole d'entente relativement à l'enregistrement des chiens et à la remise de médailles conformément au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*) et l'ajout de l'item 13.1 (Modification du mode de financement - résolutions 2019-146 et 2019-382). Tous les membres du conseil consentent à renoncer au délai de signification portant sur l'ajout.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Adoption de
l'ordre du jour



Adoption
du règlement
1290-1 N.S. -
gestion
contractuelle

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2020-280

ATTENDU l'avis de présentation sous le numéro 2020-252 donné à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 par M. le Conseiller Luc Vézina et le dépôt du projet de règlement numéro 1290-1 N.S. modifiant les annexes 2 et 3 du Règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle, à cette même séance sous le numéro 2020-251.

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1290-1 N.S. modifiant les annexes 2 et 3 du Règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES



Protocole d'entente relativement à l'enregistrement des chiens et à la remise de médailles conformément au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2020-281

Sujet retiré

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2020-282

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **DE MODIFIER** la résolution 2019-146 relativement à l'octroi de contrat pour des travaux de restauration du revêtement de finition souple pour la piste du stade d'athlétisme de la Ville de Sainte-Thérèse ainsi que la résolution 2019-382 concernant l'autorisation de travaux supplémentaires pour ledit revêtement afin de prévoir que ces dépenses soient appropriées à même l'activité de fonctionnement de l'année 2019 et non à même les excédents de fonctionnement non appropriés.

Adoptée à l'unanimité.

Modification du mode de financement - résolutions 2019-146 et 2019-382

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2020-283

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER